



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023002a

Domaine : 7.1.4

Date de convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Date d'affichage de la délibération : 7 avril 2023

Objet : 02a – Budget principal exercice 2022 : compte administratif

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40), Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h38), Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (à partir de 21h40)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h38)
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absent : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Emilie DA SILVA (à partir de 21h40)

Madame Nicole THENIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h38), 29 (à partir de 20h38), 28 (à partir de 21h40)
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjoint du Maire, chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

VU la délibération du 24 mars 2022 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2022,

Approuvé et transmis en Préfecture
095-219502184-20230406-2023002a-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

VU la délibération du 1^{er} décembre 2022 approuvant la décision modificative n°1, au budget primitif de 2022,

VU l'état des restes à réaliser et à recouvrer, en section de fonctionnement et d'investissement,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances et de la Tarification,

CONSIDERANT le compte de gestion 2022 du budget principal, transmis par le Trésorier Principal, identique en tous points au compte administratif 2022 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Compte Administratif 2022 du budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT	
Réalisations recettes	7 157 528.81 €
Réalisations dépenses	6 443 525.73 €
Résultat exercice 2019	714 003.08 €
Résultat antérieur reporté	130 952.19 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	844 955.27 €

Reste à réaliser Dépenses	2 368 071.34€
Reste à réaliser Recettes	1 848 667.07 €
Solde des restes à réaliser	- 519 404.27 €

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	325 551 €
---	------------------

FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	24 358 571.77 €
Réalisations dépenses	23 978 412.97 €
Résultat exercice 2019	380 158.80 €
Résultat antérieur reporté	448 945.98 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	829 104.78€

Reste à réaliser Dépenses	156 083.07 €
Reste à réaliser Recettes	2 900 €
Solde des restes à réaliser	- 153 183.07

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	675 921.71 €
--	---------------------

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095219502184-20230406-2023002a-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023